

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
COMPTE RENDU DE SEANCE DE BUREAU DU MARDI 28 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau légalement convoqué le 21 mars 2023 s'est réuni le mardi 28 mars 2023 à 18 heures 30 au Salon du Jumelage de la mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 02 mars 2023

❖ **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS
2. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGE(E) DE MISSION COORDINATION ET ANIMATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE (CAT A) A TEMPS COMPLET – SERVICE LECTURE PUBLIQUE
3. MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES – ELABORATION D'UN INVENTAIRE ETUDE FAUNE/FLORE ET HABITAT POUR LE SUIVI D'UN PROGRAMME VAIR VRAINE FREZELLE
4. DIVERS

❖ **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU :**

➤ ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 12 AVRIL 2023

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 14 mars 2023

1. BILAN DE LA SAISON 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME DE L'OUEST DES VOSGES
2. BUDGETS PRIMITIFS 2023
3. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2022
4. TAUX D'IMPOSITION 2023
5. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023
6. ARRET DES PROJETS DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS
7. FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE – CHANTIER EDUCATIF RIVIERES 2023
8. AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE – REGLEMENT 2023
9. FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES RURALES : 1ERE VAGUE D'ATTRIBUTION 2023
10. ECOLE DE MARTIGNY : DEROGATION AU TEMPS SCOLAIRE
11. DIVERS

Présents :

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE - M Patrice NOVIANT - Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - M Damien LARGES - M Michel LALLEMAND - M Bruno ORY – Mme Hélène COLIN – M Francis BAUNIN - Mme Elisabeth CHANE - Mme Véronique THIOT – M Yvon HUMBLLOT – M Stéphane LEBLANC – M Thierry CALIN - M Stéphane PHILIPPE – Mme Nadine HENRY - M Christian ALBERTI - M Daniel ROGUE – Mme Monique SIMONET – Mme Muriel ROL - M Jean SIMONIN - M Denis ROLIN - M Jean-Claude MARMEUSE – M Jean-Luc ARNAULT - M François FAUCHART.

Absents excusés : Mme Dominique HUMBERT - M Jean-Luc JEANMAIRE - M Jean-Marie LOUIS – M Frédéric DEVILLARD – M Christophe COIFFIER - M Joël BRESSON – M Didier POILPRE - M Philippe HUREAU – M Jean-Philippe HOFER - M Christophe LAURENT - M Didier MAGINEL.

Pouvoirs :

M Cyril VIDOT donne pouvoir à M Daniel ROGUE
Mme Jenny WILLEMIN donne pouvoir à M Guy SAUVAGE

Nombre de conseillers en exercice : 39
Présents : 26
Votants : 28

1. CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS

- SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au bureau compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2023.

Considérant qu'à compter du 01/01/2021, les commissions administratives paritaires ne sont plus compétentes pour se prononcer sur les propositions d'avancement de grade formulées par l'autorité territoriale,

Considérant que cette décision relève désormais de l'autorité territoriale après adoption des lignes directrices de gestion détaillées,

Considérant l'arrêté 2022-138 du Président en date du 05 avril 2022 portant adoption des lignes directrices de gestion détaillées après recueil de l'avis du Comité technique Commun en date du 30/03/2022,

Il est proposé au bureau afin de pouvoir nommer les agents de créer les postes correspondants à ces avancements et ne figurant pas à ce jour au tableau des effectifs.

- ✓ Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet et suppression d'un poste de professeur d'enseignements artistique de classe normale à temps complet à compter du 01/12/2023.
- ✓ Création d'un poste d'éducateur des APS principal de 1ère classe à temps complet (cat B) (service piscine) et suppression d'un poste d'Educateur des APS principal de 2ème classe à temps complet à compter du 01/09/2023.
- ✓ Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (services piscine /culture) à compter du 01/09/2023 et suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour

- **DE CREER** les postes précédemment désignés conformément aux dates proposées
- **DE SUPPRIMER** les postes précédemment désignés conformément aux dates proposées
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.

- SUPPRESSION D'EMPLOIS VACANTS NON POURVUS

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial en date du 01 mars 2023,

Il est proposé au bureau de supprimer les postes suivants vacants non pourvus :

- ✓ Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps complet (20/20ème)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (15.69/35ème)
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35ème)

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour

- **DE SUPPRIMER** les postes précédemment désignés à compter de ce jour.
 - **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs.
-

2. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGE(E) DE MISSION COORDINATION ET ANIMATION DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE (CAT A) A TEMPS COMPLET – SERVICE LECTURE PUBLIQUE

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au bureau de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de définir et piloter les projets de développement en cohérence avec la politique communautaire en matière de lecture publique, Il est proposé de créer un poste à temps complet de chargé(e) de mission Coordination et Animation du réseau de lecture publique.

Les missions seront les suivantes :

- Poursuite de l'élaboration du plan de développement de la lecture publique à partir des orientations définies et mise en œuvre : services mutualisés, services numériques, actions culturelles, schéma d'accessibilité des médiathèques.
- Participation à l'élaboration du projet de nouvel équipement.
- Développement des outils numériques et des ressources en ligne.
- Pilotage de manifestations culturelles : thématiques réseau, expositions. Coordination d'actions culturelles dans le cadre d'événements nationaux (Printemps des Poètes, semaine de la langue française etc...).
- Développement et participation aux animations.
- Animation des réunions réseau et des groupes de travail thématiques.
- Développement de partenariats, participation à l'animation du territoire.
- Ingénierie culturelle, conseil aux élus
- Assurer l'interface entre la direction, les élus et les différents partenaires (Médiathèque Départementale, communes, acteurs sociaux-culturels...).
- Organisation du plan de formation et appui technique auprès des équipes bénévoles.
- Organisation des tournées du bibliobus, navettes intra réseau.
- Gestion administrative.
- Évaluation et suivi statistique de l'activité du réseau.
- Révision/élaboration de conventions et de chartes de fonctionnement (documentaire, services mutualisés, bénévoles...)
- Participation à la vie intercommunale : commission culture, comités de pilotage, réunions des cadres, réunions de service

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire territorial de catégorie A de la filière administrative au poste d'attaché territorial ou de la filière culturelle au poste d'attaché de conservation du patrimoine ou bibliothécaire.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L 332-14 et L 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,

Le Président précise que la rémunération de cet agent sera celle fixée par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné en fonction du niveau de recrutement, des diplômes et de l'expérience professionnelle antérieure dans la limite de l'indice terminal du grade correspondant.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour

- **D'APPROUVER** la création de l'emploi permanent à temps complet de chargé (e) de mission Coordination et Animation du réseau de lecture publique à ce jour pour exercer les fonctions précédemment définies.
 - **DE DONNER** tout pouvoir au Président pour la mise en œuvre de cette décision.
 - **D'INSCRIRE** le poste au tableau des effectifs.
 - **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
-

3. MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ELABORATION D'UN INVENTAIRE FAUNE/FLORE ET HABITAT POUR LE SUIVI D'UN PROGRAMME DE RESTAURATION, D'ENTRETIEN ET DE RENATURATION DES COURS D'EAU VAIR, VRAINE, FREZELLE ET DE LEURS AFFLUENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCOV

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 16 février 2023. Elle concerne un marché de prestations de service concernant la réalisation d'un inventaire faune/flore et habitat pour le suivi d'un programme de restauration, d'entretien et de renaturation des cours d'eau Vair, Vraine, Frézelle et de leurs affluents sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien.

L'avis de publicité a été envoyé le 16 février 2023 sur la plate-forme de dématérialisation site : <https://www.xmarchés.fr>.

Le début de l'opération débutera au plus tard le 15 avril 2023, les inventaires s'étaleront sur 4 mois maximum et le compte rendu devra être livré avant la fin du mois d'Août.

Les plis ont été ouverts le 15 mars 2023 à 14h00 - salle de réunion de la CCOV et transmis à l'agent en charge du dossier en vue de leur analyse.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres le jeudi 23 mars 2023 à 14h00 – Salle de la Piscine Intercommunale - Place Pitet - 88300 NEUFCHATEAU et a proposé de retenir l'offre suivante :

Entreprise : LA RAINETTE – Villers les Nancy

Montant : 45 970,00€HT

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 28 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ces marchés et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général.

Séance levée à 19h.